



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités Locales et des Élections

Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY
Bureau des élections et de la réglementation
Tél : 03 80 44 65 40/65 41
mél : pref-elections@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 2 juillet 2024

Arrêté N° 1 096

**Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale
pour le 2nd tour du dimanche 7 juillet 2024 pour la
5ème circonscription**


Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Franck ROBINE

VU le code électoral et notamment l'article R.101 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les déclarations de candidatures déposées jusqu'au mardi 2 juillet 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée le dimanche 16 juin 2024 entre les candidatures déposées dans la cinquième circonscription législative de Côte d'Or ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

ARRETE

Article 1er – La liste des candidats définitivement enregistrés dans la cinquième circonscription législative de la Côte d'Or pour le **2nd tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	M. PARIS Didier	Mme DUPARC Marie-Line
2	M. LIORET René	Mme DUBIEF Honorine

Article 2- Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.


Le Préfet,

Franck ROBINE